

Vers un report de la double ligne de freinage sur les outils tractés ?

© 16/04/2019 | 👤 Sébastien Duquet • 📰 Terre-net Média

Selon le tweet de Monroc, les autorités seraient en cours de validation d'un report de quatre ans de l'entrée en application de l'obligation pour tous les véhicules remorqués neufs de bénéficier d'un double circuit de freinage, hydraulique ou pneumatique. Résultat : après le 31 décembre 2025, tous les engins tractés devront être équipés.



Les autorités devraient valider le report de quatre ans de l'obligation pour tous les véhicules remorqués neufs de bénéficier d'une double ligne freinage. (@Terre-net Média)

Selon le **tweet** posté le 10 avril sur la page **ROCdrive**, les autorités travailleraient sur le report éventuel de l'**obligation pour les véhicules remorqués neufs** d'être équipé d'une **double ligne de freinage** (hydraulique ou pneumatique).

Freinage Europe véhicule agricole remorqué : Info importante de @AxemaFR Discussion avec ministère pour repousser dates. Vente de véhicules remorqués en freinage simple ligne jusqu'au 31/12/2025. Après cette date freinage double ligne hydraulique ou pneumatique obligatoire !
pic.twitter.com/24Vp9raWad

— ROCdrive (@byMONROC) 10 avril 2019

Initialement, tous les **engins remorqués** quittant leur usine après le 1^{er} janvier 2022 devaient répondre à l'**arrêté du 19 décembre 2016**. Les requêtes émises par l'**Axema** devraient être prises en compte par les prescripteurs et intégrées à la nouvelle version du texte. Il s'agit essentiellement de précisions sur les attendus, ou d'adaptation des niveaux de validation requis.

Des conséquences sévères pour les industriels

Une demande entendue est par exemple le report de quatre ans du **freinage européen** sur les véhicules tractés. Les constructeurs pourront donc maintenir la simple ligne jusqu'au **31 décembre 2025**. Après cette date, ce sera double ligne obligatoire pour recevoir l'homologation routière.

Autre requête : le report d'un an de l'obligation de **réhomologuer** tous les véhicules neufs commercialisés pour la première fois et **homologué** selon les anciennes dispositions. La demande ne serait jusque là pas entendue par les autorités mais le syndicat des constructeurs poursuit son travail d'influence pour alerter et convaincre que cette disposition pourrait engendrer des conséquences sévères pour les industriels.

À lire aussi >>> [Freinage double ligne - Hydraulique ou pneumatique, il faudra BIEN choisir !](#)